



CHALLENGE 2016 DE LA COMMUNE LA PLUS SPORTIVE DU MASSIF CENTRAL - REGLEMENT -

- Article 1 -

L'association Sports-MAC organise, avec ses différents partenaires, le **Challenge de la Commune la plus sportive du Massif Central**, afin de valoriser l'identité et la notoriété des communes.

- Article 2 -

Le concours est ouvert à **quatre catégories** :

- ✓ aux communes de 2 500 à 5 000 habitants
- ✓ aux communes de 5 001 à 10 000 habitants
- ✓ aux communes de 10 001 à 15 000 habitants
- ✓ aux communes de 15 001 à 20 000 habitants

La référence de population retenue est celle de l'INSEE au dernier recensement connu.

- Article 3 -

Le dossier de candidature est diffusé et adressé aux communes avec le règlement.

- Article 4 -

Le dossier de candidature doit être **renvoyé avant le 16 septembre 2016** à :

SPORTS-MAC

43 rue de Blanzat - 63 100 CLERMONT-FERRAND

@mail : asso.sportsmac@free.fr

-Article 5 -

Le jury sélectionnera les dossiers au cours du 4^{ème} trimestre 2016.

- Article 6 -

Les communes lauréates se verront attribuer le label de « *Commune la plus Sportive du Massif Central 2016* », qu'elles pourront utiliser officiellement, dans leur communication.

- Article 7 -

Le jury est composé de représentants :

- du mouvement olympique et sportif,
- du Ministère des Sports,
- des Collectivités territoriales,
- du Comité Massif,

Ses décisions sont sans appel.

- Article 8 -

Les résultats seront communiqués et médiatisés courant décembre 2016.

La remise officielle des trophées aura lieu au cours du premier trimestre 2017.